



ASSEMBLÉE PRIMAIRE **19 FEVRIER 2025**

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 62 personnes (dont 3 arrivées à 19h50)
EXCUSÉS : voir point 1.3. ci-dessous

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation des procès-verbaux des Assemblées primaires du 19 juin 2024 et du 11 septembre 2024
3. Organisation 2025-2028 de l'Administration communale
4. Budget 2025 de la Municipalité / présentation et décision
5. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028
6. Divers



ASSEMBLÉE PRIMAIRE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Il est 19h30 lorsque le Président de la Commune ouvre l'Assemblée.

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mesdames, Messieurs,
Chères citoyennes et chers citoyens de la commune,

À l'heure d'ouvrir cette 1^{ère} Assemblée Primaire de la législature 2025-2028, je tiens à vous exprimer, au nom du Conseil communal, ma gratitude pour le soutien que vous avez manifesté lors des élections d'octobre dernier. Je souhaite également avoir une pensée pour tous les candidats qui n'ont pas été élus, quelle que soit leur affiliation politique. C'est notamment grâce à eux que notre démocratie a pu vivre.

Je ne vais pas ce soir retracer l'ensemble des événements survenus depuis notre dernière rencontre en septembre 2024, mais je souhaite tout de même m'arrêter sur une actualité récente : les Championnats du Monde de Ski alpin de Saalbach. En effet, notre Commune était représentée par deux athlètes à cette manifestation. Si Daniel Yule n'a pas connu le succès qu'on lui souhaitait au vu de son talent et de son statut de meilleur slalomeur suisse de l'histoire, Delphine Darbellay a su tirer son épingle du jeu pour son premier rendez-vous à ce niveau. Au nom du Conseil municipal, je lui adresse nos plus vives félicitations pour la magnifique médaille d'argent décrochée lors du team event.

Comme autorisé par la loi sur les communes, cette assemblée primaire a été reportée de deux mois afin de permettre à votre nouvel exécutif d'examiner le projet de budget élaboré par l'ancienne administration. Nous prendrons le temps nécessaire pour vous le présenter, et ce afin que vous puissiez vous prononcer en toute connaissance de cause.

Cette Assemblée Primaire peut légalement délibérer puisqu'elle a été convoquée dans les règles et que l'ensemble des documents étaient disponibles durant 20 jours auprès du secrétariat communal ou sur le site de la commune.

1.2. DÉSIGNATION DU SCRUTATEUR

Avant d'entamer les débats, je propose de désigner Marc Voutaz comme scrutateur.

Décision :

La proposition est acceptée tacitement.

1.3. EXCUSÉS

Je dois excuser les absences Blaise Lovisa, de Xavier Fellay, Reynald Vernay, Bertrand Coppey, Meinrad Coppey, Emilie Copt et de notre vice-préfète Marie-Luce Pouget.



1.4. ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal vous propose l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation des procès-verbaux des Assemblées primaires du 19 juin 2024 et du 11 septembre 2024
3. Organisation 2025-2028 de l'Administration communale
4. Budget 2025 de la Municipalité / présentation et décision
5. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028
6. Divers

Remarque(s) :

L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque.

II. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES PRIMAIRES DU 19 JUIN 2024 ET DU 11 SEPTEMBRE 2024

Parmi les documents consultables sur internet ou à la Commune ces 20 derniers jours, figuraient les procès-verbaux des dernières Assemblées Primaires en date qui se sont déroulées le 19 juin et le 11 septembre 2024. La loi sur les communes demande à ce que cette pièce soit formellement approuvée en début de séance.

Décision :

La lecture du document n'étant pas demandée, les procès-verbaux des AP du 19 juin et du 11 septembre 2024 sont acceptés tacitement.

III. ORGANISATION 2025-2028 DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le nouveau conseil s'est réuni en fin d'année 2024 afin de procéder à la répartition des dicastères.

Dans le détail :

Commissions	Présidence
Finances, Administration générale et Bourgeoisie	Joachim Rausis
Eaux, Energies et Agriculture	Pascal Tornay
Territoire, Infrastructures et Environnement	Laurent Rausis
Formation, Sécurité, Culture et Sports	Pierre-Louis Abbet
Développement économique et Tourisme	Nicola Thibaudeau
Générations, Santé et Social	Evelyne Chambovey
Constructions, Aménagement du territoire et Mobilité	Raphaël Moulin

Le Conseil se réunira un mercredi sur deux à 16h30 et les Assemblées Primaires se dérouleront le mercredi à 19h30.



Personnel communal

- Marie-Hélène Copt : départ à la retraite le 31.12.2022
- Jean-Daniel Tornay : engagement au poste de chef technique communal dès le 01.01.2025
- Gaëtan Cincotta : nomination au poste d'adjoint au chef technique, entrée en fonction le 1^{er} mars 2025
- Emilie Copt : entrée en fonction au poste de collaboratrice administrative aux ressources humaines dès le 01.01.2025
- Pascal Lovey : départ à la retraite anticipée au 30 avril 2025.

V. BUDGET 2025 DE LA MUNICIPALITÉ

Commentaire général du Président sur le budget 2025, qui a demandé un effort de chaque service pour boucler sur des chiffres raisonnables.

Les investissements ont été revus à la baisse tout comme le budget de fonctionnement, qui a également fait l'objet d'une relecture détaillée de chaque poste, avec à la clé près de Fr. 300'000.- d'économies.

Décisions fiscales 2025

Avant d'entrer dans le détail du budget, le conseil municipal vous propose pour l'exercice 2025 les valeurs fiscales suivantes :

- L'indexation des revenus imposables : 150%
- Le coefficient applicable au taux : 1,2
- Le montant de l'impôt personnel : 18.-
- Le montant de la taxe sur les chiens : 150.-
- Le montant de l'intérêt rémunérateur : 0 %

Aucun changement n'est prévu si ce n'est au niveau de la taxe sur les chiens, pour laquelle le Conseil municipal vous propose une augmentation de Fr. 105.- à Fr. 150.-. Pour rappel, cette taxe doit être comprise dans une fourchette allant de Fr. 100 à Fr. 200.-

La taxe **communale** sur les chiens est inchangée depuis 1993. Aujourd'hui, avec 270 chiens dans la commune, contre 170 en 1993, c'est environ 30 tonnes de déjections qui doivent être évacuées chaque année. Les autorités mettent aussi à disposition plus de 360'000 sacs à crottes répartis en 77 emplacements sur le territoire. Un coût que l'ancienne taxe de 105 francs n'arrivait pas à couvrir.

De plus, même si lorsqu'on parle des charges, on parle d'abord de l'évacuation des déjections canines et de la gestion des taxes au niveau administratif, les coûts les plus



importants sont à signaler du côté des employés qui s'emploient à garder propres les rues de la commune.

Pas de question ni remarque de l'assemblée.

Est-ce que l'Assemblée primaire est d'accord avec les propositions du Conseil concernant ces différents critères ?

Décision :

L'Assemblée Primaire accepte les propositions à l'unanimité.

Planification financière à 5 ans

Le Président présente ensuite la planification financière à 5 ans tout en précisant que les chiffres présentés sont à prendre avec des pincettes puisque l'exercice sera totalement chamboulé par les futures rentrées consécutives au retour des concessions FMO en 2027.

Budget 2025 : Fonctionnement

Le budget 2025 de fonctionnement boucle sur des charges à hauteur de CHF 24'681'581.95 pour des revenus en baisse de CHF 22'921'604.-, soit un excédent de charges de CHF 1'759'977.95.

Les CHF 5'750'700.00 d'investissements ne sont de loin pas couverts par la marge d'autofinancement de CHF 1'291'454.- et il en résulte une insuffisance de financement de CHF 4'459'246.-

Précisons également que ce budget tient compte d'une progression salariale de 1.5% soit 1% pour les parts d'ancienneté de tous les collaborateurs et 0.5% relatif au renchérissement.

Concernant les élus, une révision de la politique salariale a été décidée par l'exécutif, comme stipulé dans l'étude d'impact sur la réduction du nombre de conseillers municipaux.

- Président de la Commune :
 - révision du taux d'engagement du Président de la commune pour l'augmenter de 75% à 85%
 - en contrepartie les jetons de présence seront reversés à la commune, ce qui compense financièrement l'augmentation du taux d'engagement.
- Vice-Président de la Commune :
 - classe 2/20% + années d'expérience : Fr. 2'200.-/mois (montant fixe pour les 4 ans)
 - en contrepartie les jetons de présence seront reversés à la commune. Restent réservés les cas particuliers (présidence de société, mandat spécial, ...)



- Conseillers communaux :
 - classe 2/20% : Fr. 1'500.-/mois, plus Fr. 300.-/mois pour les séances de Conseil et Fr. 200.-/mois de frais (montant fixe pour les 4 ans)
 - en contrepartie les jetons de présence seront reversés à la commune. Restent réservés les cas particuliers (présidence de société, mandat spécial, ...)
- Juge et Vice-Juge ainsi que membres des commissions hors conseil (hors mandats d'experts et employés communaux) : Fr. 40.-/heure
- Conserver les mêmes tarifs pour tous les forfaits (habillements, piquet, voiture) sauf pour les kilomètres : Fr. 0.75

Chapitre 0 : Administration générale

	Charges	Revenus
2024	Fr. 1'991'900.-	Fr. 284'000.-
2025	Fr. 1'836'800.-	Fr. 245'000.-
Différence	- 155'100.-	- 39'000.-

Chapitre 1 : Sécurité publique

	Charges	Revenus
2024	Fr. 1'439'200.-	Fr. 434'500.-
2025	Fr. 1'664'000.-	Fr. 438'475.-
Différence	+ 224'800.-	+ 3'975.-

Le président présente l'évolution des chiffres liés à la Chambre pupillaire et tutélaire d'abord, puis à l'APEA. En 10 ans, les montants ont plus que triplé.

Chapitre 2 : Enseignement et formation

	Charges	Revenus
2024	Fr. 3'466'300.-	Fr. 119'500.-
2025	Fr. 3'569'250.-	Fr. 136'000.-
Différence	+ 102'950.-	+ 16'500.-

Zoom sur les chiffres de la scolarité obligatoire, ainsi qu'indication du nombre d'élèves passés et projetés.



Chapitre 3 : Culture, sports, loisirs et culte

	Charges	Revenus
2024	Fr. 1'481'900.-	Fr. 47'000.-
2025	Fr. 1'514'660.-	Fr. 23'040.-
Différence	+ 32'760.-	- 23'960.-

Zoom sur :

Fondation J-M Aubert : Le projet JADE vise à concevoir, tester et promouvoir une offre touristique alternative et complémentaire à celles existantes entre Champex-Lac et Chamonix Mont-Blanc, s'appuyant sur les jardins botaniques et les centres de recherche comme portes d'entrée à des randonnées naturalistes sur le tour du Mont-Blanc. Il s'agit aussi de développer durablement un concept touristique et un modèle économique qui impliquent les professionnels de la montagne de la région, en complétant l'offre actuel au printemps et en automne en particulier. Le démarrage du projet JADE est prévu en janvier 2025 et se terminera en juin 2027. Le montant de CHF 25'000.- est demandé à la Commune d'Orsières, ce qui représente 10% du budget suisse global. Une demande de financement pour le même montant a également été adressée au fonds d'infrastructure touristique.

Stand de Tir Mt-Brun : décision prise en 2024 d'augmenter la contribution des communes à CHF 2.- par habitant afin de créer un fonds d'investissement et de rénovation pour les années à venir. Dans l'intervalle, contribution extraordinaire à des investissements urgents pour le bâtiment.

Orsières Info : Avec la baisse du nombre de conseillers, le travail brillamment effectué par les derniers conseillers municipaux en charge de la commission culturelle représentant une charge trop lourde, une commission rédactionnelle a été créée. Elle est composée de Joachim Rausis, Christelle Darbellay T. et Justine Duay, et est secondée par le bureau ç (Isabelle Coppey).

Chapitre 4 : Santé

	Charges	Revenus
2024	Fr. 866'700.-	Fr. 0.-
2025	Fr. 1'022'400.-	Fr. 0.-
Différence	+ 155'700.-	

Les charges de ce chapitre sont en constante augmentation. En 10 ans, elles ont passé de Fr. 222'049.- à Fr. 1'022'400.-.

Le président relève les charges mises au budget 2025 pour l'EMS (Fr. 413'600.-), pour le CMS (Fr. 380'000.-), et pour le dispositif préhospitalier (Fr. 65'500.-).



Chapitre 5 : Prévoyance sociale

	Charges	Revenus
2024	Fr. 1'830'700.-	Fr. 116'500.-
2025	Fr. 1'766'000.-	Fr. 101'500.-
Différence	- 64'700.-	- 15'000.-

Le président indique les chiffres du budget 2025 pour l'UAPE, l'APAJE, l'ASDE/intégration et l'aide sociale aux indigents ainsi que les subventions pour curatelle éducative.

Chapitre 6 : Trafic

	Charges	Revenus
2024	Fr. 3'990'700.-	Fr. 328'000.-
2025	Fr. 4'206'600.-	Fr. 296'800.-
Différence	+ 215'900.-	- 31'200.-

Le président mentionne quelques points de ce chapitre, comme les routes cantonales, le déblaiement des neiges et les subventions au déficit des transports publics.

Chapitre 7 : Protection de l'environnement et aménagement du territoire

	Charges	Revenus
2024	Fr. 3'541'900.-	Fr. 2'645'500.-
2025	Fr. 3'532'741.-	Fr. 2'748'800.-
Différence	- 9'159.-	+ 103'300.-

- Le président relève les chiffres d'AELOVS et explique à l'assemblée les enjeux énormes de ces prochaines années avec le projet « STEP 2050 », qui va nécessiter un investissement de Fr. 7'000'000.- pour la mise aux normes des installations de la STEP de Martigny.
- Entretien des torrents et des cours d'eau (Dranse).
- Zoom sur la gestion des déchets en quelques chiffres.
- Zoom sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, dont les chiffres sont en constante augmentation, ce qui est un bon signal.



Chapitre 8 : Economie publique

	Charges	Revenus
2024	Fr. 5'859'800.-	Fr. 4'180'600.-
2025	Fr. 5'290'230.-	Fr. 4'740'600.-
Différence	- 569'570.-	+ 560'000.-

Zoom sur les charges FMO, les charges FMS et la vente d'énergie à SOGESA.

Chapitre 9 : Finances et impôts

	Charges	Revenus
2024	Fr. 369'700.-	Fr. 16'734'000.-
2025	Fr. 278'900.-	Fr. 14'191'389.-
Différence	- 90'800.-	- 2'542'611.-

Zoom sur les revenus et la fortune des personnes physiques, les revenus fiscaux des personnes morales et quelques autres chiffres comme les redevances hydrauliques, l'énergie gratuite et préférentielle, les revenus sur créances pour les FMS et Dransgrid.

INVESTISSEMENTS

Le Président fait la lecture détaillée du programme des investissements 2025, dont les dépenses se montent à CHF 7'296'630.- pour des revenus à hauteur de CHF 1'545'930.-.

Le projet de budget 2025 de la Municipalité ne suscite aucune remarque ni question.

Décision :

L'Assemblée Primaire valide le budget 2025 de la Municipalité à l'unanimité.

V. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LA PÉRIODE 2025-2028

En début de période, il convient de nommer un organe de révision pour les comptes de la Municipalité, selon l'article 83 de la Loi sur les Communes.

Le Conseil municipal vous propose de confier ce mandat à la société Fiduciaire des Alpes SA par M. Freddy Mettraux à Vétroz. Nous travaillons déjà avec cette fiduciaire, à satisfaction, depuis plusieurs années.

Remarque(s) :

Aucune question ni remarque.

Décision :

L'Assemblée Primaire accepte la nomination de la société Fiduciaire des Alpes SA par M. Freddy Mettraux pour les comptes de la municipalité à l'unanimité.



VII. DIVERS

Projet communaux

Le Président fait la liste des projets communaux en cours : le Cœur d'Orsières, la requalification de Champex-Lac et de La Fouly, ainsi qu'un point sur les retours des concessions.

Questions de l'assemblée :

Clément Formaz : mise en garde contre les faux policiers qui frappent aux portes des personnes âgées principalement. Dans cette optique, il serait bien que les employés communaux qui ont besoin d'avoir accès à l'intérieur des bâtiments soient identifiables par la population.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée à 21h05.